

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE 7 AOÛT 2017 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Messieurs les conseillers Jack Edery, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT ABSENTS AU DÉBUT DE LA SÉANCE : Madame la conseillère Karen Zajdman, messieurs les conseillers Leon Elfassy et Michael Goldwax.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général et Madame Simona Sonnenwirth, assistante-greffière, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h27.

Monsieur le conseiller Leon Elfassy prend son siège à 20h28.

Madame la conseillère Karen Zajdman et monsieur le conseiller Michael Goldwax prennent leurs sièges à 20h29.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2017-150

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- D'adopter l'ordre du jour du conseil régulier tel que présenté.

Adoptée

2017-151

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 juillet 2017 et de la séance spéciale du conseil municipal du 17 juillet 2017 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2017-152

ADOPTION – MODIFICATION DE LA SCHEDULE DE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 1 du Règlement n° 740-3;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- QUE la séance ordinaire du conseil municipal, prévue pour le mardi 5 septembre 2017, aura lieu le mardi 12 septembre 2017 à 20h00 au Centre communautaire, 30 chemin Lyncroft.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2017-153

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1015 – RÈGLEMENT SUR LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS LÉGAUX DE LA VILLE DE HAMPSTEAD.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du Règlement n° 1015 concernant la publication des avis publics légaux de la Ville de Hampstead, et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 1015 qui sera intitulé : « Règlement n° 1015 sur la publication des avis publics légaux de la Ville de Hampstead. ».

Adoptée

2017-154

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1014-1 MODIFIANT RÈGLEMENT N°1014 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du Règlement n° 1014-1 sur la rémunération des membres du Comité consultatif d'urbanisme, et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 1014-1 qui sera intitulé : « Règlement n° 1014-1 modifiant le Règlement n°1014 sur Comité consultatif d'urbanisme. ».

Adoptée

2017-155

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 795-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 795-2 CONCERNANT LES NUISANCES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Leon Elfassy qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement n° 795-7 modifiant Règlement n° 795-2 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du Règlement n° 795-2 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2017-156

ADOPTION DU *PROJET* DE RÈGLEMENT N° 795-7 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°795-2 CONCERNANT LES NUISANCES.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du Règlement n° 795-7 modifiant le Règlement n° 795-2 concernant les nuisances, et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le projet de Règlement n° 795-7 modifiant le Règlement n° 795-2 concernant les nuisances.

Adoptée

2017-157

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 793-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 793 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Harvey Shaffer qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement n° 793-1 modifiant Règlement n° 793 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du Règlement n° 793-1 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2017-158

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 793-1 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°793 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 793-1 modifiant le Règlement n° 793 concernant la prévention des incendies, et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le projet de Règlement n° 793-1 modifiant le Règlement n° 793 concernant la prévention des incendies.

Adoptée

2017-159

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 10 JUILLET 2017

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 10 juillet 2017.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par l'assistante-greffière.

2017-160

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2, POUR LES MARGES AVANT ET ARRIÈRE POUR UNE MAISON MULTIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 5763, CHEMIN CÔTE-ST-LUC, LOT N° 2 088 777, ZONE RC-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013).

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1001-2 article 65, annexe B, afin d'autoriser la marge avant à 4.38 mètres (14.37 pieds) au lieu de 5.2 mètres (17 pieds) et la marge arrière à 8.92 mètres (29.26 pieds) au lieu de 10.6 mètres (35 pieds) pour le projet proposé;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 10 juillet 2017, a recommandé *de refuser* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Aucune intervention du public n'a été fait;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal *refuse* la demande de dérogation mineure pour la propriété située au **5763, chemin Côte-St-Luc**, lot n° 2 088 777, Zone RC-1. Les modifications ne sont que partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respectent que partiellement les normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2017-161

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2, POUR LA DISTANCE ENTRE LA PISCINE ET LA CLÔTURE ET DE LA PISCINE ET LA LIGNE DE PROPRIÉTÉ POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU **11, CHEMIN MINDEN, LOT N° 2 089 798, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013).**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1001-2 article 84, paragraphe 2, afin d'autoriser la distance entre la piscine et la clôture et la distance entre la piscine et la ligne de propriété à 1.55 mètres (5.08 pieds) au lieu de 2 mètres (6.56 pieds) pour le projet qui est présentement en construction;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme n'a pas présenté de recommandation;

Aucune intervention du public n'a été fait;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la demande de dérogation mineure pour une maison unifamiliale détachée située au **11, chemin Minden**, lot n° 2 089 798, Zone RA-2 et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 juillet 2017 **soit approuvée** nonobstant la position du CCU.

Adoptée

2017-162

DEMANDE D'AUTORISATION LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL SITUÉ AU **5763, CHEMIN CÔTE-ST-LUC, LOT N° 2 088 777, ZONE RC-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)**

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la construction d'un bâtiment multifamilial situé au **5763, chemin Côte-St-Luc** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 juillet 2017 soit ***refusée***. La construction n'est que partiellement conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respectent que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2017-163

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA RECONSTRUCTION PARTIELLE ET LES MODIFICATIONS DES FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU **42, CHEMIN HEATH, LOT N° 2 089 595, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)**

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la reconstruction partielle et les modifications des façades pour une maison unifamiliale située au **42, chemin Heath** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 juillet 2017 soient ***refusées*** à la recommandation du CCU. La reconstruction partielle et les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et ne

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

respectent que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2017-164

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 6, CHEMIN ALBION, LOT N° 2 089 753, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la modification d'une façade pour une maison unifamiliale située au **6, chemin Albion** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 juillet 2017 soit approuvée à la recommandation du CCU. La modification est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2017-165

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS DES FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 41, CHEMIN HOLTHAM, LOT N° 2 090 422, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE les modifications des façades pour une maison unifamiliale située au **41, chemin Holtham** et soumises à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 juillet 2017 soient approuvées à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respectent les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Le conseiller Warren Budning s'est abstenu de participer aux discussions, de voter ou de tenter d'influencer le vote, en considération de ses rapports entretenus avec le propriétaire du 41, chemin Holtham.

Adoptée

2017-166

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 73, CHEMIN STRATFORD, LOT N° 2 088 923, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Jack Edery et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la construction d'une maison unifamiliale située au **73, chemin Stratford** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 juillet 2017 soit différée à une séance ultérieure du Conseil.

Adoptée

2017-167

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DE L'ENTRÉE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

SITUÉE AU 79, CHEMIN GLENMORE, LOT N° 2 090 056, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la modification de l'entrée d'une maison unifamiliale située au **79, chemin Glenmore** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 juillet 2017 soit approuvée à la recommandation du CCU. La modification de l'entrée est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2017-168

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2017

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de juillet 2017 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Karen Zajdman et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 juin au 15 juillet 2017, au montant de 1 381 612,86 \$, est par la présente approuvée (805 675,98 \$ pour les chèques et 575 936,88 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2017-169

ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES 2017 - APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AFIN DE FINANCER DES DÉPENSES ULTÉRIEURES POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AINSI QUE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017.

Sur proposition dûment présentée par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, il est RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal approprie un montant de 34 000 \$, tel que détaillé au tableau suivant, du surplus accumulé non affecté pour être versé dans le poste budgétaire numéro 55-992-00-000 – Surplus affecté.

Détails	allocation 2017
Élections municipales 2017	20,000
Véhicule sécurité publique	14,000

Adoptée

2017-170

DEMANDE DE FINANCEMENT À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) SOUS LE PROGRAMME DE LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead est en droit de faire une demande de financement sous le *Programme des actifs municipaux* de la *Fédération Canadienne des Municipalités (FCM)* pour faire avancer notre programme de gestion d'actifs, à savoir : *l'étude sur les trottoirs, la signalisation routière et le marquage des chaussées, en utilisant une plate-forme d'analyse de logiciels SIG.*

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune implication financière pour effectuer la demande de financement;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead désire participer au *Programme des actifs municipaux* de la *Fédération Canadienne des Municipalités (FCM)*;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Karen Zajdman et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE, le service des finances de la Ville de Hampstead, puisse faire, sans frais pour la Ville, une demande de financement sous le *Programme des actifs municipaux* de la *Fédération Canadienne des Municipalités (FCM)*;

Adoptée

2017-171

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE AMOVIBLE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour l'achat d'une souffleuse à neige amovible,

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 24 juillet 2017, celle de Vohl Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE, le contrat pour l'achat d'une souffleuse à neige amovible; soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

VOHL INC.

Souffleuse à neige amovible (telle que spécifications)	106 500.00 \$
T.P.S. 5%	5 325.00 \$
T.V.Q. 9.975%	<u>10 623.38\$</u>
Grand total taxes incluses	122 448.38 \$

Le certificat du trésorier n° 17-14, daté du 25 juillet 2017 délivré par le trésorier, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

Suspension

À 21h16, Monsieur le maire suspend la présente séance et à 21h27 lors de la reprise de la séance suspendue, tous les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

2017-172

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT – COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS ET MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE 2017-2018

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publique pour la collecte et le transport des déchets et des matières organiques;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 25 septembre 2015, celle de 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) était la plus basse conforme au cahier des charges;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2015-223 adoptée en octobre 2015, le Conseil a octroyé le contrat pour la collecte et le transport des déchets et des matières organiques au plus bas soumissionnaire conforme, 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires), pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2017;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QU'il était prévu au document d'appel d'offres que le contrat incluait trois options de renouvellement d'une année chacune;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

QUE le contrat avec 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires), pour la collecte et le transport des déchets et des matières organiques, soit renouvelé pour la période du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2018, pour les coûts suivants :

- Collecte/transport des déchets:	119 411.57 \$ /an
- Collecte/transport des déchets organiques	61 176.56 \$ /an
- Collecte/transport extra des déchets	2 296.38 \$ /ch

QUE la T.P.S. et la T.V.Q. sont applicables sur les prix ci-dessus mentionnés;

QUE le certificat du trésorier n° 17- 15, daté du 26 juillet 2017, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2017-173

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la directrice des services communautaires et des loisirs, soumise le 17 juillet 2017, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants tel qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2017-174

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des services communautaires et des loisirs, daté du 25 juillet 2017, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus étudiants;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus étudiants comme indiqués sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2017-175

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des services communautaires et des loisirs, daté du 27 juillet 2017, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus auxiliaires;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus auxiliaires comme indiqués sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2017-176

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR MAURICIO HENRIQUEZ À TITRE DE "PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN-CHAUFFEUR" TITULAIRE POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'un (1) poste permanent de "Préposé à l'entretien-chauffeur", groupe de traitement 6, au département des loisirs et services communautaires est présentement vacant;

Il est proposé par la conseillère Karen Zajdman, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'EMBAUCHER MONSIEUR MAURICIO HENRIQUEZ à titre de "Préposé à l'entretien-chauffeur" titulaire, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2017-177

AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART DE LA VILLE DANS LES DÉPENSES DU PROGRAMME DE HOCKEY MINEUR ET DES HEURES DE GLACE - SAISON 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead participe au programme de hockey maison à Montréal-Ouest sous la supervision de l'Association récréative civique de Montréal-Ouest;

CONSIDÉRANT la participation anticipée des résidents de la Ville de Hampstead audit programme de Hockey, la somme prévue pour la saison Automne 2017 /Hiver 2018 est d'approximativement 125,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, sur recommandation du Directeur des Services Communautaires, un dépôt à titre de paiement partiel en début de saison est considéré justifié et ce, considérant la participation de la Ville de Hampstead aux services d'une organisation à but non lucratif;

Il est proposé par la conseillère Karen Zajdman, appuyé par le conseiller Jack Edery et RÉSOLU UNANIMEMENT:

Que le Conseil approuve le paiement de cette dépense en trois (3) versements suivants:

- 1^{er} versement: Au plus tard le 31 octobre 2017 – Paiement partiel des frais d'inscription des clients – 25 000 \$;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- 2^{ième} versement: Au plus tard le 31 décembre 2017 – Deuxième paiement partiel des frais d'inscription des clients – 25 000 \$;
- 3^{ième} versement: À la fin de la saison – Le solde des coûts du programme, n'excédant pas 75,000\$.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2017-178

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h30.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, maire

(s) Simona Sonnenwirth
Simona Sonnenwirth, assistante-greffière